

Nous n'avons pas l'intention de publier une liste des pays qui sont touchés par cette politique... Il n'est guère souhaitable que la présence ou l'absence d'un pays quelconque sur une liste de ce genre soit matière à controverse publique.¹⁰

Arguments en faveur de la création d'un registre

La transparence, facteur de dissuasion

Il est possible qu'une « transparence » ou une publicité accrue décourage les États de transférer des armes, surtout à certains pays. L'opinion publique peut s'avérer relativement efficace comme moyen de limiter les exportations d'armes vers des États particuliers. À partir du moment où les pratiques de différents États sont rendues publiques, l'obligation redditionnelle des gouvernements face à l'opinion publique nationale et internationale s'en trouve accrue.

Un ensemble normalisé de données

Un registre des armes fournirait une base normalisée de données qui offrirait une bonne vue d'ensemble de la situation. Dans ce sens, les arguments en faveur de l'établissement d'un registre sont généralement formulés dans le contexte plus large de la limitation ou de la réduction des transferts d'armes, le registre étant alors considéré comme un préalable à l'élaboration et à la vérification de tout accord de limitation, du fait qu'il constituerait une base de données unique, sûre et universellement reconnue.

La stabilité régionale

On peut également soutenir qu'un registre d'armes favoriserait la stabilité régionale. En présentant son projet de résolution à l'ONU, Malte a affirmé que le secret rend plus précaires les situations régionales déjà délicates et encourage les courses aux armements locales. Ces dernières ont un effet déstabilisateur sur l'équilibre des forces et peuvent entraîner l'intervention de puissances militaires extérieures. Faute de renseignements fiables sur ces situations, l'ONU peut être obligée, lorsqu'éclatent des conflits armés, de prendre des mesures d'urgence qui auraient pu être évités si les signes avant-coureurs lui avaient été signalés plus tôt.

La Déclaration d'Ayacucho, faite en 1974, témoigne d'un effort déployé pour limiter les transferts d'armes sur le plan régional. Dans cette déclaration, huit pays latino-américains se sont entendus pour

¹⁰ *Ibid.*, « Article de fond », p. 4.